

**CONTRIBUTION DU COLLECTIF « TOUTES NOS
ENERGIES - TARN & HERAULT »
A LA NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL
REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC**

A V R I L 2 0 2 4



Sommaire

Page 3

ANALYSES ET CONSTATS

Un territoire déjà à énergie positive

État des lieux production / consommation
Perspectives

Page 4 - 5 - 6

Des installations énergétiques avec quelles conséquences ?

Impacts sur la biodiversité
Transformation de nos paysages
Impacts sociaux
Pour quelles retombées économiques ?

Page 6 - 7 - 8

7 PROPOSITIONS POUR UNE CHARTE DE SOBRIÉTÉ ET DE RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1 - abrogation du "document de référence territoriale pour l'énergie éolienne »

2 - affirmation d'objectifs quantifiés de sobriété énergétique

3 - un plafond de production énergétique chiffré en GWh

4 - encadrement du renouvellement des éoliennes (repowering)

5 - une démarche globale pour l'ensemble des EnR

6 - accompagnement des bonnes pratiques forestières

7 - vigilances accrues sur les ressources en eau

Page 9

CONCLUSION

La préservation et la reconquête de la biodiversité au cœur de la Charte.

Page 10

Qui sommes-nous ?

INTRODUCTION

Habitants du Haut Languedoc, nous sommes directement concernés par l'avenir de notre Parc naturel régional. Les orientations de la prochaine Charte, les décisions qui en découleront, auront des effets sur notre cadre de vie, notre bien-être, sur la vitalité de notre territoire et sur son attractivité.

Le collectif TNE fédère des associations du Tarn et de l'Hérault, représentant des centaines de citoyens de ce territoire, et qui ont travaillé sur ce dossier que nous avons l'honneur de vous communiquer.

En fait, nos souhaits se résument, et nous allons expliquer pourquoi, au retour des valeurs fondamentales d'un PNR et de ses missions ; autrement dit l'encadrement très strict de l'implantation de centrales de production d'électricité, et comme le PNR est déjà gros exportateur d'électricité, il faut désormais donner la priorité à la sauvegarde des espaces naturels, agricoles, viticoles et forestiers pour le bien-être des personnes qui y vivent et y travaillent.

Nous pointerons les sujets sur lesquels notre attention se focalise : les atteintes à la biodiversité, aux paysages, à la qualité de vie, au bien vivre ensemble que chaque installation industrielle provoque.

RAPPEL DES 5 MISSIONS D'UN PARC NATUREL REGIONAL

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'information et l'éducation à l'environnement
- L'expérimentation, l'innovation, la coopération

Toutes Nos Énergies

Occitanie Environnement TNE/OE

toutesnosenergies.fr



Nos analyses et constats

Un territoire déjà à énergie positive

Le Conseil National de Protection de la Nature a rendu le 3 août 2021 un avis net, clair et d'une extrême importance : " Le PNR du Haut-Languedoc dépasse très largement l'objectif national d'autonomie de production d'électricité renouvelable. Il s'interroge sur l'intérêt de continuer ce type de développement sur ce territoire, dont l'impact sur la biodiversité ne fera que se dégrader ".

Dans le PNR la production d'EnR est de l'ordre de 2200 GWh alors que la consommation toutes énergies confondues (pétrole, électricité, gaz, biocarburants et chaleur renouvelable) est de 2000 GWh.

Cette consommation a diminué entre 2013 à 2021

Durant cette période elle a diminué de 6,6 %. Dans le même temps, la part des EnR dans la consommation a progressé de 36%, ce qui a comme conséquence une diminution des GES d'origine énergétique de 14%.

Toujours pour le PNR, l'électricité d'origine éolienne représente la moitié de la production avec 1095 GWh mais aussi et surtout **36 % de l'électricité éolienne d'Occitanie**. L'électricité d'origine hydroélectrique arrive en deuxième position avec 590 GWh. Il faut souligner le poids important également des bioénergies thermiques avec 420 GWh.

COMMENTAIRES SUR LES PERSPECTIVES

Évolution démographique

Une dizaine de communes rejoindront le Parc du Haut Languedoc lors du renouvellement de la charte provoquant un accroissement exceptionnel de la population qui va passer de 90 000 habitants - population stable depuis 2014 - à 103 000 habitants. Il est également possible d'envisager un léger accroissement de la population pendant la durée de la charte, hypothèse de 5000 habitants ce qui porterait le nombre à 108 000 habitants.

Évolution de la consommation

Cette augmentation de population peut être absorbée si le premier axe fort de la Charte en matière de transition énergétique, à savoir le soutien aux économies d'énergie des ménages et des entreprises, est réellement mis en œuvre. La consommation pourrait être limitée à 2000 GWh.

Évolution de la production

La perspective de stagnation de la consommation ne plaide pas pour une augmentation de la production déjà excédentaire.

Cependant compte tenu de l'existant on peut tracer **quelques pistes** :

Éolien

Les éoliennes en service feront l'objet d'un repowering pour en augmenter la puissance tout en restant dans la limite des 125 mètres. Cette option permettrait de satisfaire aux appétits des énergéticiens tout en évitant des dégâts supplémentaires.

Photovoltaïque

L'équipement accéléré des toitures, les disponibilités sur les bâtiments et aires diverses, industriels et commerciaux, la possibilité de réaliser des projets de dimension raisonnables sur des terrains anthropisés permet d'envisager une multiplication par 5 de la puissance installée.

Hydroélectricité

Une remotorisation en tout ou partie (comme c'est le cas en 2024 de la centrale de Montahut) des centrales des principaux barrages permettrait une augmentation de puissance de 10 %.

Chaufferies bois biomasse

Une utilisation rationnelle de la biomasse disponible avec une gestion raisonnée de la forêt devrait permettre un développement de la puissance installée de + 10%

Méthanisation

Les 3 méthaniseurs présents dans le PNR ont produit 24 GWh. Il serait raisonnable de ne pas autoriser d'autres gros méthaniseurs, mais éventuellement de permettre des méthaniseurs agricoles de taille modérée.

Géothermie

Assurément, la source d'énergie quasi-confidentielle, sur un territoire très favorable. Et ce, pour chauffer des bâtiments collectifs et tertiaires et dans certains cas les réseaux de chaleur pour chauffer des quartiers.

Favorable sur 95% du territoire selon l'AFPG (association des professionnels de la géothermie), cette énergie renouvelable pour produire de la chaleur ou du froid doit prendre une place de choix dans le bouquet énergétique à l'issue de la nouvelle charte.

BILAN PRODUCTION/CONSOMMATION EN FIN DE NOUVELLE CHARTE

Les projections décrites ci-dessus laissent envisager une production totale de 3 000 GWh, la consommation sera au même moment de 2000 GWh soit un excédent de 1000 GWh.

La trajectoire de consommation peut être encore largement infléchie. Pour ce faire une mobilisation importante doit être axée sur l'amélioration thermique des habitations, sur une meilleure organisation des mobilités (cadences des transports publics, incitations au covoiturage, avec aires multimodales voiture-train-bus) et sur la sobriété bien expliquée et bien accompagnée.

Des installations énergétiques avec quelles conséquences ?

Impacts sur la biodiversité

Spécificité et importance de la biodiversité dans le Haut-Languedoc

Il faut redire et réapprendre le sens de l'extraordinaire biodiversité de notre Haut Languedoc, réaffirmer notre responsabilité collective pour la protéger, d'autant plus que les menaces climatiques sont déjà là. Seuls les écosystèmes vivants en bon état peuvent assurer les services indispensables pour notre existence, que sont notamment la captation de carbone, la lutte contre les îlots de chaleur, la régulation du cycle de l'eau (fonction de réservoir et rôle dans l'écrêtement des crues).

2 500 espèces animales et végétales, dont 170 à forte valeur patrimoniale, sont présentes ici. Le Haut-Languedoc est un vaste corridor écologique, un réservoir de biodiversité et un site d'accueil ou de repos pour les espèces migratrices ou hivernantes.

Le PNR c'est aussi

La rencontre des deux versants, méditerranéen et atlantique, la variété des climats selon les expositions et l'altitude, l'importance des milieux forestiers, agricoles et viticoles, à dominante non industriels sont autant de facteurs de richesse de la biodiversité.

Un territoire en amont des deux zones de forte densité urbaine - région toulousaine et littoral languedocien - qui lui confère une responsabilité particulière vis à vis des habitants et gestionnaires de ce réservoir vital.

Cette richesse est menacée par des études d'impact bâclées, des suivis de mortalité de l'avifaune indigents ou même absents, etc. au pire des éoliennes fonctionnant illégalement comme à Bernagues.

Des erreurs d'aménagement énergétique à ne plus commettre, entre autres exemples :

- Les éoliennes de Bernagues, illégalement implantées sur un site très sensible, condamnées à être démantelées après de graves destructions d'espèces protégées.
- Les projets de **Ferrières Poussarou** et de **Riols II** déboutés pour la menace qu'ils feraient peser sur la biodiversité.
- Le renouvellement (repowering) des 23 éoliennes de **Cambon et Salvergues** par le même nombre de machines, plus hautes, plus puissantes, certaines sur des sites protégés, sans étude d'impact environnemental et sans consultation publique.



Chantier démarré illégalement pour la centrale éolienne de St Amans-Valtoret

- Les éoliennes de **Fraïsse sur Agout** impactant directement le site paysager emblématique du lac de Vézoles.
- La centrale éolienne de **St Amans-Valtoret** après une dizaine d'arrêtés préfectoraux modificatifs et dérogatoires et une série d'infractions aux lois de l'environnement.
- Les nuisances subies par un couple au **Margnès**, pour lequel la Cour d'Appel de Toulouse a reconnu les symptômes du syndrome éolien, décision inédite en France !

Des menaces réelles sur la biodiversité par des aménagements non maîtrisés :

- Tassement et imperméabilisation des sols, coupes rases et gestion forestière non durable, sont autant d'atteintes aux écosystèmes vivants et au bon fonctionnement des circuits de l'eau.
- La faune volante (avifaune, chiroptères) paye un lourd tribut au développement de l'éolien au cœur de ses habitats et sur ses couloirs migratoires.
- Le photovoltaïque sur sols naturels, agricoles, viticoles ou forestiers constitue de nouvelles menaces.

L'artificialisation des sols, c'est : « *L'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.* » (Art.L L101-2-1 Code de l'Urbanisme). Elle crée un nouveau délit général de pollution des milieux. Intentionnel, il peut être qualifié d'écocide.

Les paysages sont l'expression des écosystèmes vivants qu'ils hébergent. Ils ont été façonnés par l'action humaine sur plusieurs millénaires. C'est ce qui leur confère une double valeur patrimoniale écologique et culturelle. Les paysages constituent la carte d'identité des territoires.

La Charte actuelle du Parc a joué un effet protecteur très limité. Il convient de retrouver le sens du bien commun paysager. *“ Reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ”* (Convention européenne du paysage).

Les éoliennes industrielles ont envahi le PNRHL en moins de 20 ans. La standardisation de ces structures, leur envergure considérable et leur implantation sur les hauteurs qui accentuent leur visibilité, rendent leur intégration paysagère impossible, malgré la phraséologie employée par les opérateurs.

À noter que les vallées du Jaur et de l'Orb ont été préservées de cette invasion, certainement parce que plus peuplées, donc plus d'opposants possibles, et régions viticoles.

La pression pour plus de photovoltaïque industriel au sol va aggraver le problème

Les promoteurs, pour des raisons de coûts moindres d'installation, ont des projets sur des zones agricoles et naturelles et suscitent une forte opposition sociale et politique : Syndicats et fédérations agricoles, chambres d'Agriculture, associations environnementales, société civile...

Trois appellations viticoles, d'origine protégée, participent de l'attractivité du territoire du PNR : Faugères, Minervois et Saint-Chinian.

Leurs syndicats ont axé leur stratégie de communication, entre autres, sur le respect de leur environnement. Comme le disent les vigneronnes « nos clients apprécient des paysages préservés, nos terroirs c'est 50% de nos ventes ! » L'agritourisme ne saurait s'accommoder d'installations industrielles de production d'électricité qui par ailleurs contribuent au renchérissement du foncier comme on a pu le constater dans les Pyrénées Orientales.

En délibérant contre l'agrivoltaïque, le Parc avait relevé des impacts non négligeables, que l'on peut appliquer au photovoltaïque industriel au sol – idem d'ailleurs à l'éolien ! (*arguments contre le PV au sol du PNR, vote de la commission Énergie, décembre 2023, pages 3 et 4 à partir des risques potentiels environnementaux*)

Enfin au niveau des forêts les coupes rases entraînent des modifications locales importantes, visuelles et environnementales, et leurs effets sont à leur tour amplifiés par le changement climatique. Il en va de même des coupes massives de feuillus trop souvent destinées au bois énergie, faute d'une gestion forestière raisonnée. La sylviculture mélangée à couvert continu, déjà pratiquée dans plusieurs forêts du Haut Languedoc, apparaît comme le mode de gestion forestière le plus adapté et le plus résilient face au changement climatique. Elle va de pair avec l'interdiction de toute implantation d'installation énergétique en forêt.



Caussignojouls

Impacts sociaux

Contrairement aux légendes colportées par la filière éolienne, **les habitants confrontés physiquement aux machines sont majoritairement dans le rejet**. Rejet renforcé par un sentiment de saturation dans des zones particulièrement impactées. À cela s'ajoute l'idée que les retombées économiques pour le territoire ne sont pas perceptibles.

C'est d'ailleurs un paradoxe de voir vantée par les élus pro-éoliens la manne miraculeuse qui justifie le sacrifice des paysages et de la faune alors que, sur le terrain, les habitants ne la voient pas se traduire par l'amélioration de leur quotidien, et les trop rares candidats à l'installation en agriculture se voient empêchés par la spéculation « agro-énergétique ».

Les projets sont un facteur de tensions entre les villages, entre les habitants, entre les élus et le Parc :

- ceux des bourgs souvent éloignés des centrales éoliennes et ceux des hameaux directement impactés ;

Pour quelles retombées économiques

Taxes

Sur une moyenne de 11 000€ par MW, compte tenu de la puissance installée en 2020, 3 millions d'euros ont été perçus par les blocs communaux (interco et communes, 70% des taxes) ce qui, ramené au nombre de villages, représente un peu plus de 20 000 €/an par commune. Un chiffre dérisoire si on le compare par exemple au budget de la communauté de commune des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc qui est de 12 millions d'euros. Dans le même temps les promoteurs auront gagné (bénéfice + rémunération des apports) 25 millions d'euros.

Un partage de la richesse totalement déséquilibré qui peut se comparer à l'exploitation des matières premières par les grandes compagnies dans les pays du Tiers-Monde.

Des terres à louer

Les loyers tournent autour de 3000€ par MW pour les éoliennes, sommes qui sont présentées comme une ressource injectée dans le territoire. C'est faux. Sur les 1 200 000€ de loyers perçus sur le territoire du Parc, 25% sont versés à l'ONF donc à l'État et une autre part non négligeable à des propriétaires institutionnels (banques, mutuelles, etc.)

- les riverains des machines qui souvent s'y sont opposés, et qui pour longtemps en pâtiront, et ceux qui touchent des loyers sans habiter sur place.

Les « consultations » de la population par les élus, qui devraient informer les habitants dès qu'un projet est à l'étude en mairie, ne se font jamais en amont, et servent ensuite d'alibi pour les promoteurs.

Les élus qui se poseraient la question de ne pas signer la nouvelle Charte, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, le feraient pour des aspects financiers.

Ces procédés concourent à une défiance des gens, à un recul de la démocratie locale et de la sérénité de nos villages.

Emploi

Les industriels se glorifient d'en créer mais c'est dans les métropoles : cabinets d'études, commerciaux qui démarchent les maires mais ne vivent pas sur le territoire, idem pour les avocats qui défendent les promoteurs. Les ruraux ne voient rien en terme de retombées, si ce n'est quelques emplois déjà existant (BTP, bûcheronnage) et uniquement pour le temps des travaux. La filière chiffre à 0,29 ETP (équivalent temps plein) par MW pour l'exploitation maintenance - un emploi pour plus de dix éoliennes - soit pour 400 MW installés : 39 emplois. Rappelons que le PNR totalise plus de 30 000 emplois, hors éolien.



Nos 7 propositions pour une Charte de sobriété et de respect du patrimoine naturel et paysager

Les dégâts environnementaux – déjà constatés ou encore à mesurer – provoqués par plus de 250 éoliennes déjà installées, obligent à aborder la prochaine Charte d'une manière plus responsable que par le passé. Il n'est plus admissible d'autoriser la destruction d'espèces protégées et la dégradation des paysages, sur un territoire classé PNR pour la richesse de son patrimoine naturel et paysager. **La future Charte devra donc comporter des prescriptions juridiquement opposables prenant en compte les impératifs de protection et de restauration des écosystèmes vivants.**

1 - Abrogation du « document de référence territoriale pour l'énergie éolienne »

La totalité du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc doit être considérée comme constituant un patrimoine naturel et paysager qui mérite d'être globalement préservé et localement restauré.

Le Parc, avec ses communes et communautés de communes, doit pouvoir disposer de l'ensemble des données lui permettant d'assurer ses missions pour la protection et la restauration de la biodiversité sur tout son territoire. La co-construction et le partage de ces documents seraient nécessaires pour que les élus et les habitants s'approprient les enjeux :

- **cartographie détaillée des habitats naturels** ; les communes peuvent opter pour la réalisation d'Atlas de biodiversité communale (Labruguière l'a réalisé, Brassac en cours ?) ;
- **cartographie des zones humides** et de leurs zones d'alimentation (anticipation du changement climatique et de la crise de l'eau)
- **récupération et valorisation des différents inventaires** de faune et de flore déjà réalisés (EIE des projets, etc.) en prenant en compte la nature remarquable et « ordinaire », avec étude exhaustive des couloirs de migration

- **cartographie des réservoirs de biodiversité**, des couloirs écologiques et des **secteurs à restaurer** pour la continuité dans un contexte de changement climatique, et des « **zones rouges** » notion déjà existante dans l'actuelle Charte, en y ajoutant les territoires où des projets d'aménagement énergétique (ou autre) ont déjà été refusés par l'administration ou condamnés par la justice.



2 - Affirmation d'objectifs quantifiés de sobriété énergétique

L'efficacité énergétique et l'autonomie énergétique des entreprises du territoire sera encouragée (sur le modèle de ce qu'a réalisé l'atelier de tissage Missègle à Burlats). Des engagements collectifs et privés de réduction des consommations d'énergie seront encouragés, comme préalables et accompagnement de tout projet de production d'énergie.

3 - Définition d'un plafond de production énergétique chiffré en GW installés et non en nombre de machines

Un plafond de production énergétique chiffré en GW installés sera fixé, détaillé par type d'énergie, sur tout le territoire du PNRHL, en abandonnant, du coup, le mécanisme de comptage du nombre d'éoliennes (ingérable compte tenu des abandons et des projets de renouvellements) ; et si on reprend les chiffres déjà énoncés, a priori nul besoin de produire plus de GWh.

4 - Encadrement du renouvellement des éoliennes (repowering)

Demande systématique pour toute nouvelle autorisation, d'une étude d'impact environnemental, et application de critères précis :

- Réserves expresses en cas d'augmentation des **émissions sonores**, y compris dans les basses fréquences et dans les infrasons, eu égard à la santé des riverains,
- **maintien de la hauteur limite à 125m pales comprises** (des modèles d'éoliennes plus puissantes de cette hauteur existent),
- **Inscrire une distance d'1,5km de toute habitation et zones à protéger** pour toute installation industrielle (des pays européens l'ont maintenue quand la France l'a ramenée à 500 m) ; comme pour la hauteur des éoliennes, le Parc peut graver dans le marbre de sa Charte cet impératif,
- Vigilance pour la **faune volante** sur les dispositifs de détection, d'effarouchement et de bridage préventif, interdiction de l'abaissement de la garde au sol en deçà de 30 mètres,
- Vigilance accrue sur l'**artificialisation des sols et la destruction des habitats naturels** par les aménagements divers (accès, manœuvres, raccordements électriques, etc.),

- **Suppression progressive d'éoliennes** en fin de vie productive, dans les sites à impact notoire sur le patrimoine naturel et paysager ou sur la qualité de vie des riverains.

Les autorisations de repowering ne peuvent pas être généralisées mais doivent parfois être remises en question, notamment :

- Sur les sites où la mortalité aviaire et des chiroptères de l'ancienne centrale a été importante, en considérant aussi celle de sites voisins ;
- Sur les sites dont les statuts ont évolué entretemps (ex. Natura 2000, ZPS, ZCS...)

Selon l'évaluation environnementale de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie :

« Le repowering doit permettre de limiter l'impact lié à la mise en place de nouvelles installations en les situant sur des sites déjà exploités et ne présentant pas de problèmes relatifs à l'avifaune. Inversement, il est préférable de déplacer les anciens parcs situés sur des sites sensibles ».

5 - Adoption d'une démarche globale pour l'ensemble des ENR

TNE propose une démarche alternative, complète, intégrant l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et écologiques, pour :

- **une énergie adaptée aux territoires et à leur attractivité** : développement économique, paysages, patrimoine, culture, qualité de la vie
- **une énergie efficace au plan écologique** : biodiversité, usage des ressources naturelles locales, impact carbone final
- **un souci permanent d'associer les habitants concernés et les associations qui les représentent.**

TNE propose de maintenir des principes actuels **sur le photovoltaïque industriel**, à savoir :

- Encourager le PV sur des emplacements artificiels ou artificialisés (toitures, aires de stationnement, friches industrielles...);
- Soutenir l'**autoconsommation communale** (différente de l'autoconsommation collective, nouveau concept dévoyé des industriels) : les mairies doivent l'envisager et faire le calcul de leurs économies si elles couvrent les toits de tous les établissements municipaux, écoles comprises, avant de louer aux promoteurs des emplacements communaux ;
- Refuser le PV sur friches en voie de re-naturalisation (espaces de reconquête de biodiversité et de séquestration du carbone) ;
- Interdire du PV sur les espaces naturels, agricoles et forestiers ;

- **Refuser l'agrivoltaïque** qui n'est pas compatible avec la préservation du modèle agricole de nos territoires ;

- Maîtriser les techniques de **la biomasse** (bois énergie dans le cadre de la Charte forestière, méthanisation à la ferme) ;

- Encourager **le solaire thermique et la géothermie** de proximité ;

- Être vigilant sur les continuités écologiques pour la **micro hydro-électricité**.



TNE propose la création d'un label Parc : **« granulés de bois Haut-Languedoc, issus de co-produits de la transformation du bois »** par opposition aux pellets produits à partir de bois récoltés en forêt ou ceux venus de loin. Il faudrait également encourager l'usage des plaquettes de bois. C'est un enjeu fort pour les forêts et pour les entreprises locales responsables.

6 - Accompagnement des bonnes pratiques forestières

Au-delà des incitations figurant dans la charte forestière de territoire du Haut Languedoc :

- Favoriser les regroupements de petites propriétés forestières et encourager les bonnes pratiques sylvicoles : sylviculture mélangée à couvert continu, libre évolution.
- En concertation avec l'autorité préfectorale et avec les professionnels et propriétaires de la forêt, **interdire les coupes rases de plus de 2 hectares** (c'est le cas en Suisse - depuis 1876 - et en Autriche)
- Décider le Zéro Phyto en forêt (déjà adopté en forêt publique) en veillant à **interdire l'utilisation de biocides** du type Perméthrine (que l'on retrouve dans les sols et les nappes phréatiques).

7 - vigilance accrue sur les ressources en eau

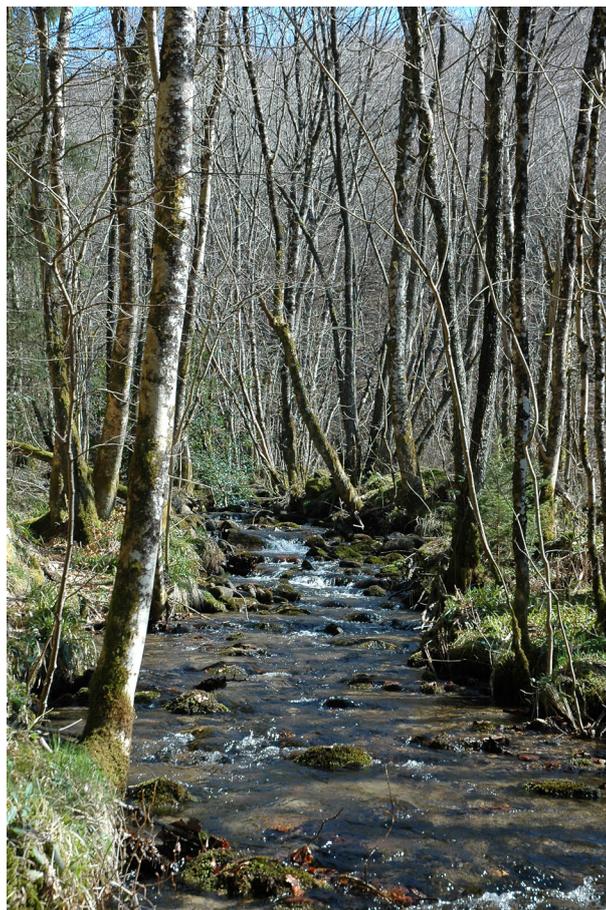
Le Haut Languedoc est un château d'eau pour les deux versants qu'il alimente. Les collectivités du Parc ont la responsabilité de préserver la ressource en eau, quantitativement et qualitativement. Diverses mesures deviennent d'autant plus urgentes que les bouleversements climatiques ont déjà des effets importants (sécheresses, crues...).

Elles seront prises si nécessaire par la voie de **prescriptions juridiquement opposables** qui devront être systématiquement transposées dans les PLU et PLUI du territoire.

Il nous faut renforcer les mesures de protection et de restauration des zones humides et de leurs zones d'alimentation.

Il nous faut mettre en place des actions de sauvegarde de la ressource en eau :

- En limitant l'artificialisation des sols, en particulier par les installations de production d'énergie, et en établissant une bonne couverture végétale des sols
- En veillant au bon cheminement de l'eau (précautions particulières autour des captages, protection des zones karstiques, mesures d'évitement et de prévention des crues et de l'érosion)
- En maîtrisant quantitativement l'exploitation et la commercialisation de l'eau de source en prenant en compte le partage des usages de l'eau et le risque d'épuisement de la ressource.



Conclusion

Mettre la préservation et la reconquête de la biodiversité au cœur de la Charte, en retrouvant ses valeurs fondamentales

La future Charte du Parc devra se donner les moyens de mobiliser les élus et les habitants autour des enjeux de biodiversité et produira des outils de vulgarisation et de formation, notamment auprès des élus, sur l'intérêt de préserver la biodiversité dans la vie au quotidien.

Elle créera **une commission de la Biodiversité et des Paysages**, permanente et mixte, avec des élus, des habitants et des experts. Elle impulsera des formations, des journées techniques, des outils d'aide à la décision pour les collectivités et leurs techniciens afin d'intégrer le sujet de la biodiversité dans les pratiques d'aménagement et d'entretien. L'ouverture de toutes les autres commissions, à titre consultatif, à des représentants des habitants, renforcera leur participation à la vie du Parc.

Nos propositions visent à maîtriser l'énergie nécessaire à l'ensemble des habitants et aux différentes activités exercées sur notre territoire - mais également, et fait, pour les besoins des zones urbaines - dans le souci constant de la biodiversité, notre patrimoine commun.

Chacun devra pouvoir se féliciter, demain, d'avoir assumé sa part de responsabilité pour préserver et restaurer la richesse de nos écosystèmes vivants et la beauté du Haut Languedoc, pour ceux qui y vivent, ceux qui le visitent, et pour les générations futures.



Qui sommes-nous ?

Un collectif régional qui fédère les associations de 11 départements d'Occitanie pour une transition socialement, écologiquement et démocratiquement acceptable.

Dans ce sens, **Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement** s'oppose, entre autres, à l'invasion de l'industrie éolienne et photovoltaïque sur les terres agricoles et forestières d'Occitanie. Nous sommes solidaires des luttes contre toutes les EnR industrielles dans les espaces naturels et dénonçons les dégradations sociales, économiques et environnementales qu'elles produisent. Nous émettons des réserves quant au développement de l'éolien en mer (plutôt flottant que fixe, accord des habitants, des pêcheurs et métiers de la mer, exigence de retours d'expérience et études d'impacts avant toute implantation ainsi que certains outils de méthanisation mal conçus).

Historiquement, ce Collectif s'est créé dans et pour le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ce qui explique qu'il rassemble toutes les associations du département - Tarn et Hérault - qui sont sur son territoire. Elles représentent des centaines d'habitants qui œuvrent à la préservation de l'environnement naturel et à la qualité du bien-être des populations qui y vivent. Depuis quelques années, et suite à notre demande, le Parc les auditionne lors de ses commissions Énergie, comme il le fait avec les promoteurs et les élus qui présentent leur projet. La participation des citoyens mériterait d'être élargie à toutes les commissions du Parc.

Nous mettons, en premier, la sobriété et les économies d'énergie, plutôt que la multiplication des sources de production d'électricité dont nous n'avons pas besoin : la consommation actuelle est inférieure à celle de 2005 alors qu'il y a 5 millions d'habitants de plus en France !



Plus d'infos sur : toutesnosenergies.fr - nous écrire : contact@toutesnosenergies.fr
Adresse postale : OC.2E/TNE-OE – mairie du Rialet - 81240 - Le Rialet